

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 MARS 2017**

Délibération
n° 2017.03. 17.B

**Ecole d'art de
GrandAngoulême :
demande de
subvention auprès du
département de la
Charente**

LE NEUF MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis salle de réunion du stade du GrandAngoulême boulevard Jean Moulin à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 mars 2017**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Jean-François DAURE, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2017

**DELIBERATION
N° 2017.03. 17.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**ECOLE D'ART DE GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

Par délibération n° 13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'école d'art de GrandAngoulême.

Cette école a pour mission depuis 70 ans de permettre à un large public d'enfants, d'adolescents et d'adultes de bénéficier d'un enseignement d'initiation et de perfectionnement en arts plastiques.

La saison 2016/2017 a compté 364 élèves qui travaillent autour du thème « Design – question de formes ». Pour l'exposition de fin d'année, il s'agit de mettre en place un zoom sur le design afin de permettre au grand public de comprendre, qu'est-ce que le design. Cette action se déroulera autour d'expositions, de conférence, de workshop et d'une édition de fanzine.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès du Département de la Charente une subvention d'un montant de 4 000 € pour l'année 2017.

D'IMPUTER la recette au budget principal – article 7473 – rubrique 3121.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

16 mars 2017

Affiché le :

16 mars 2017